



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



15064077



Division LIEGE

Greffe 23 AVR. 2015

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0475714427

Dénomination

(en entier) : **EL TECH**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Fernand Herman 6 4690 Boirs

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Nominations-Démission-Siège social

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2014:

1ère résolution.

"L'assemblée générale rappelle que Monsieur Vincent Bair a présenté sa démission en tant que gérant en date du 30/06/2012. La publication précédente n'étant pas claire à ce sujet, l'assemblée générale confirme cette démission et la décharge donnée au gérant sortant."

2ème résolution

.....

"L'assemblée générale accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Jonathan Aradi comme associé actif au sein de la société, avec effet rétroactif au 01/02/2013. Son mandat sera rémunéré."

Elle accepte également la nomination en tant que gérant de la snc E.M.C, rue du Tart, 10 à 4100 Seraing avec effet rétroactif au 01/07/2012. La société est représentée par Monsieur BAIR Vincent. En cas de changement de représentant, une nouvelle publication devra être faite."

3ème résolution

"L'assemblée générale décide à l'unanimité le transfert du siège social, rue de Tilice 15 à 4041 MILMORT, et ce dès ce 01/09/2014."

4ème résolution

Pouvoirs :

"L'assemblée générale stipule que les deux Gérants, Monsieur Jean-Christophe RASKINET et la snc E.M.C représentée par Vincent BAIR, pourront désormais engager la société par leur seule signature pour des montants plafonnés à 50 000,00€, ce qui entérine les dispositions prises par l'Assemblée Générale du 10/04/2012."

La signature conjointe des deux gérants sera requise pour engager valablement la société pour des montants supérieurs à cette limite.

Monsieur Jonathan Aradi n'a pas de pouvoir d'engager la société par sa seule signature

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature